



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Quatrième étape d'assouplissement des mesures COVID-19: pour des allègements plus rapides et ciblés

Le Conseil d'Etat soutient l'étape d'assouplissement IV mise en consultation par la Confédération. Cela dit, compte tenu de l'évolution positive de la situation sanitaire et hospitalière, ainsi que du développement favorable de la vaccination au sein de la population, le gouvernement vaudois demande des ajustements ciblés du dispositif.

Le Conseil d'Etat soutient les mesures proposées par la Confédération, mais souhaite qu'elles puissent être assouplies de manière plus rapide, notamment au vu de l'augmentation régulière du taux de vaccination.

Levée du télétravail

Le Conseil d'Etat est favorable à la levée de l'obligation du télétravail sans que celle-ci soit systématiquement conditionnée à la réalisation des tests répétés. En effet, l'organisation de tels tests est compliquée pour les petites et moyennes entreprises de moins de 50 personnes. Si le Conseil fédéral devait maintenir l'obligation des tests répétés pour lever l'obligation du télétravail, le gouvernement vaudois demande expressément que les personnes vaccinées soient automatiquement libérées de l'obligation de se faire tester.

Manifestations privées et restaurants et grandes manifestations

Le Conseil d'Etat demande que les réunions privées puissent réunir 15 personnes à l'intérieur (au lieu de 10) et 30 personnes à l'extérieur (au lieu de 15). Quant aux restaurants, l'ouverture des espaces intérieurs est accueillie très favorablement, mais le Conseil d'Etat demande que chaque table puisse accueillir six personnes au lieu de quatre. Au surplus, le Conseil d'Etat souhaite que le rythme d'allègement des contraintes pesant sur les grandes manifestations soit avancé de quelques jours pour permettre la tenue de manifestations emblématiques telles qu'Athlétissima ou l'Open de golf de Crans.

Hautes écoles et enseignement présentiel

L'usage de la limite de capacité passant à la moitié des salles est salué. En accord avec le Médecin cantonal, des tests massifs ne seront toutefois pas organisés ni à

l'UNIL ni dans les autres Hautes écoles vaudoises. Lancer des tests massifs auprès des étudiants pendant la période de révision (dès le 5 juin), pour permettre à ceux-ci de venir réviser sur le campus, est contre-productif et n'amènera que de la confusion. L'essentiel reste donc le dispositif d'exception qui permet la tenue de certains examens en présentiel au-delà de 50 personnes et de la limite de capacité des salles, soit les examens pour lesquels les modalités en ligne ne sont pas applicables. Ces dispositions doivent impérativement rester inchangées jusqu'à la fin de la période d'examen de fin du semestre de printemps, y compris la session de rattrapage d'août 2021, soit jusqu'à la rentrée académique du semestre d'automne 2021. Pour la rentrée académique de septembre 2021, les Hautes écoles attendent du Conseil fédéral une autorisation d'enseignement en présentiel sans condition, si ce n'est celle du respect des plans de protection qui seront exigés alors.

Rentrée scolaire

En plus des efforts substantiels fournis par l'ensemble de la population, les secteurs économiques, culturels et sportifs notamment, le Conseil d'Etat souligne également ceux consentis par l'ensemble des enfants, des élèves et de la jeunesse en général.

Dès lors, un retour aussi rapide que possible à la normale dans les lieux de formation doit dès lors être considéré comme une priorité et, partant, le Conseil d'Etat préconise d'envisager une rentrée pour l'année scolaire 2021-2022 avec des mesures sanitaires aussi réduites que possible, voire sans de telles mesures si la situation pandémique le permet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 mai 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

TÉLÉCHARGEMENTS